

COMMUNE DE BELLEVIGNE-EN-LAYON

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2017

PRESENTATION DU PROJET DE FESTIVAL BELLEVIGNE 2018 A RABLAY-SUR-LAYON

L'association CLAP de Rablay-sur-Layon a présenté un pré-projet de festival qui pourrait se tenir en 2018 sur Rablay-sur-Layon avec un déploiement à l'échelle de Bellevigne-en-Layon, et qui pourrait être développé les années suivantes sur les autres communes déléguées.

Le conseil municipal valide, par 36 voix pour, 2 voix contre et 10 abstentions, son engagement pour la réservation d'un chapiteau, et la poursuite du projet. Le projet détaillé serait ainsi développé avec des élus de la commune et pourrait être présenté au conseil municipal de décembre.

DEFINITION DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal confirme, à l'unanimité, les taux votés le 24 avril dernier, ainsi que le lissage sur une période de 12 ans :

- Taxe d'habitation : 12,82 %,
- Taxe sur le foncier bâti : 19,80 %,
- Taxe sur le foncier non bâti : 37,08 %.
-

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE DE MONT - SELECTION DES ENTREPRISES

Le conseil municipal décide, par 47 voix pour et 1 abstention, d'attribuer les 2 lots comme suit :

- Lot 1 : Voiries et réseaux divers : TPPL pour un montant de 194 926,11 € HT,
- Lot 2 : Aménagements paysagers : HALOPE pour un montant de 8 764,75 € HT.

Ces montants sont inférieurs aux estimations initiales (258 119,50 € et 12 863,80 €).

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES - VALIDATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

La commune déléguée de Thouarcé avait entrepris de réaliser une maison d'assistantes maternelles. Ce projet a été validé par le service de Protection maternelle et infantile (PMI) du Département.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le dossier de consultation des entreprises préparé par le Maître d'œuvre Maurice DURAND afin de permettre le lancement de l'appel d'offres.

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES - AUTORISATION DE DEPOT DE LA DECLARATION PREALABLE

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à déposer la déclaration préalable nécessaire à la réalisation de l'extension du bâtiment existant permettant de créer une maison d'assistantes maternelles.

AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR UNE MISSION D'ETUDES SUR L'ELARGISSEMENT ET L'HARMONISATION DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal a validé en avril l'adhésion au groupement de commandes de la Communauté de communes pour une mission d'études sur l'élargissement et l'harmonisation de la compétence assainissement.

Suite à un recours gracieux de la Préfecture lié à la composition de la commission d'appel d'offres, la convention initiale doit être modifiée.

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette modification.

CONVENTION A PASSER AVEC LA PREFECTURE POUR LA MISE A DISPOSITION DU DISPOSITIF DE RECUEIL MOBILE D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE TITRES D'IDENTITE ET DE VOYAGE

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la convention à passer avec la Préfecture pour la mise à disposition d'un dispositif de recueil mobile pour la réalisation des passeports et cartes d'identité.

CONVENTION A PASSER AVEC FREE MOBILE POUR L'INSTALLATION D'ANTENNES RELAIS A FAYE D'ANJOU ET THOUARCE

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la convention à passer avec Free Mobile pour l'installation d'une antenne-relais de téléphonie à la Brunetière à Faye d'Anjou.

Une autre antenne sera déployée à Thouarcé, dans la Zone intercommunale du Léard.

CONVENTION A PASSER AVEC LE SIEML ET ORANGE POUR L'ENFOUISSEMENT COORDONNE DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES RUE DE MONT A FAYE D'ANJOU

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la convention particulière relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques à passer avec Orange et le SIEML pour l'enfouissement des réseaux à Mont.

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE DE FAVERAYE-MACHELLES

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le plan de financement définitif pour l'effacement des réseaux de la place de l'église de Faveraye-Mâchelles, le montant restant à la charge de la commune s'élevant à 47 164,61 €.

PROJET D'AMENAGEMENT SUR LE LAYON A FAVERAYE-MACHELLES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Syndicat Layon Aubance Louets pour une délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'aménagements sur le Layon au niveau du lavoir de Mâchelles, le montant restant à la charge de la commune s'élevant à 20 % du coût des travaux.

DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LAYON

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Gilles CAMUS comme délégué suppléant de la commune déléguée de Thouarcé auprès du Syndicat Layon Aubance Louets.

FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE DE THOUARCE 2017/2020-SELECTION DU PRESTATAIRE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché de fourniture de repas au restaurant scolaire de Thouarcé à compter du 1^{er} septembre 2017 et pour trois ans à la société Océane de Restauration, sur la base d'un prix du repas de 2,202 € HT.

REVISION DES TARIFS EN MATIERE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter le tarif des repas du restaurant scolaire de Thouarcé de 1% et de les fixer comme suit pour l'année scolaire 2017/2018 :

- enfants de la commune ainsi que ceux de la CLIS 3,15 €
- enfants de l'extérieur 3,65 €
- personnel de service 3,30 €
- enseignants 5,45 €
- adulte non enseignant 10,55 €

REVISION DES TARIFS EN MATIERE DE GARDERIE PERISCOLAIRE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'harmoniser le tarif des créneaux des garderies périscolaires de Rablay-sur-Layon et Thouarcé et de les fixer comme suit pour l'année scolaire 2017/2018 :

- quotient familial inférieur à 700 € 1,04 € par créneau
- quotient familial compris entre 700 et 1 200 € 1,09 € par créneau
- quotient familial supérieur à 1 200 € 1,12 € par créneau

TRANSFORMATION DE PLUSIEURS POSTES PERMANENTS ET VALIDATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1^{er} OCTOBRE 2017

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les transformations, créations, suppressions de plusieurs postes permanents pour prendre en compte le départ en retraite d'un agent administratif, la pérennisation d'emplois contractuels et la municipalisation de la garderie périscolaire de Rablay-sur-Layon.

CONVENTIONS A PASSER AVEC LE CENTRE SOCIOCULTUREL DES COTEAUX DU LAYON POUR LES RECRUTEMENTS D'UN POSTE DE DIRECTION PERISCOLAIRE MULTISITE ET D'ANIMATEURS PERISCOLAIRES A RABLAY-SUR-LAYON ET A THOUARCE

Dans le cadre de la municipalisation de la garderie périscolaire de Rablay-sur-Layon, le conseil municipal valide, à l'unanimité, les conventions à passer avec le Centre socioculturel des Coteaux du Layon pour les recrutements communs d'un directeur périscolaire multi-site, d'un animateur périscolaire pour la garderie de Rablay-sur-Layon et d'un animateur périscolaire pour la garderie de Thouarcé.

OPERATIONS FONCIERES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renoncer à exercer son droit de préemption sur des parcelles situées à Thouarcé, 7 rue Roger Gourdon et Chemin de l'Homois.

Par délégation, le Maire avait renoncé à exercer son droit de préemption sur des parcelles situées à Faye d'Anjou, Le Bourg, et à Rablay-sur-Layon, 11 allée des Sablonnettes.

CREATION D'UN SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2018

Dans le cadre du Schéma départemental de coopération intercommunale, il était prévu de fusionner des Syndicats d'alimentation en eau potable afin d'en réduire le nombre (38 actuellement). La Préfecture souhaitait 1 syndicat unique pour le Département, ce que les agglomérations urbaines d'Angers, Cholet et Saumur ont refusé pour pouvoir disposer de leur propre service. L'agglomération rurale des Mauges a pris la même décision.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- FORMULER le regret qu'un syndicat à l'échelle départementale, ou à défaut, rassemblant tous les EPCI du département hors les communautés d'Angers, Saumur et Cholet, ne puisse aujourd'hui rassembler les acteurs départementaux de l'eau potable et les EPCI ;
- DEMANDER à Madame la préfète la création, au 1er janvier 2018, d'un syndicat d'alimentation en eau potable compétent pour, a minima, le territoire des communautés de communes Anjou Bleu Communauté, Anjou Loir et Sarthe, Bugeois Vallée, Loire Layon Aubance, Vallées du Haut Anjou et la commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire ;
- DIRE qu'à défaut de syndicat compétent à cette échelle géographique, la compétence sera exercée à l'échelle de la Communauté de communes Loire Layon Aubance.

RAPPORT DES POLES

- Pôle Finances :
 - o Une réunion a été organisée le 19 juin pour présenter des simulations pluriannuelles de budget.

- Une réunion sera programmée à la rentrée avec les responsables de Pôle et de commission pour préparer le budget 2018.
- En ce qui concerne les demandes de subvention déposées au titre de la DETR, un seul dossier a été retenu (l'aménagement de la Grande Rue à Rablay-sur-Layon).
- Pôle Technique – RH :
 - Des réunions ont été organisées par la Communauté de communes avec les élus et les agents pour présenter les réflexions liées à l'organisation des services techniques à partir de 2018.
- Pôle Social :
 - Restauration scolaire : le cabinet Ad Hoc, chargé de l'étude sur la possibilité de produire des repas sur la commune, a visité les différentes cantines et devrait produire son rapport en septembre.
 - Affaires scolaires : l'école publique de Thouarcé a conservé ses 5 classes (hors ULIS), et l'école publique de Faye d'Anjou s'est vue confirmée la création d'une 4^{ème} classe.
 - TAP : le Pôle a décidé de maintenir les TAP pour l'année scolaire 2017/2018 et de réfléchir à la suite à donner dans l'optique de la rentrée 2018.
 - MSAP : la Maison de services au public est opérationnelle ; une rencontre a eu lieu avec l'architecte pour étudier des aménagements potentiels et la question de la copropriété doit être réglée avec la Communauté de communes.
 - Communauté de communes Loire Layon Aubance : dans le cadre de l'évolution des compétences de la nouvelle Communauté de communes, certaines compétences (enfance par exemple) pourrait être retournées aux communes.
- Pôle Projet de territoire :
 - Projet de territoire et PLU : les bureaux d'études finalisent le diagnostic, la première phase de concertation se déroulera le lundi 10 juillet avec les élus, les associations et les acteurs économiques.
 - Schéma départementale d'assainissement : la réunion de lancement est programmée le mardi 11 juillet.
 - Réseau de chaleur : le bureau d'études viendra restituer son travail au Pôle fin juillet.
 - Projet éolien : une journée est organisée par l'Association des Maires de Frances le 4 juillet et une rencontre est prévue avec un bureau d'études le mardi 11 juillet.
- Pôle Animation :
 - Le travail continue en vue de l'exposition photographique.
 - Le site internet est en cours de finalisation.